



## MAIRIE DE MONTROZIER

### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

#### Présents :

Mme Séverine RAFFY, Mme Fatima DANSETTE, M. Bernard ARETTE, M. Yves CASTELLA, M. Manuel BELLO, Madame Caroline AOUAT, Mme Chantal APESTEGUY, M. Sébastien BOUDOU, Madame Stéphanie CASTANIE, Madame Marina LACAZE, M. Stéphane CHAPTAL, Monsieur Benoît RASCALOU, Mme Bernadette POMIES.

#### Pouvoirs de vote :

Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir à Madame Chantal APESTEGUY

Monsieur Florent VERNHET donne pouvoir à Monsieur Laurent GAFFARD

Madame Myriam CABROL donne pouvoir à Monsieur Benoît RASCALOU

Absent excusé : M. Marc SOLINHAC

Secrétaire de séance : Madame Bernadette POMIES

#### **1- Délibération 2024/29 pour valider la répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024.**

Association	Montant	Vote
Ass Cycliste le Gageois	400.00 €	A l'unanimité
Ass Théâtrale Gages-Mont.	350.00 €	A l'unanimité
Ass Aïkido	125.00 €	A l'unanimité
Sté chasse Gages	300.00 €	A l'unanimité
Sté chasse Montrozier	50.00 €	A l'unanimité
Chorale Résonance	150.00 €	A l'unanimité
Club de Gym	350.00 €	A l'unanimité
Club Viens Danser	300.00 €	A l'unanimité
Comité d'animation Gages	650.00 €	A l'unanimité
Familles Rurales	850.00 €	A l'unanimité
Football club Agen-Gages	350.00 €	A l'unanimité
Tennis Club Gageois	250.00 €	1 abstention - 16 voix pour
Sport quilles Gageois	450.00 €	A l'unanimité
Ass mémoires de nos villages	400.00 €	2 abstentions - 15 voix pour
Ass Photoréflexes	200.00 €	A l'unanimité
Ass Tréboscats	250.00 €	A l'unanimité
Sté chasse Grioudas	50.00 €	A l'unanimité
Montrozier Loisirs	550.00 €	A l'unanimité
Gages Trail Running	200.00 €	1 abstention- 16 voix pour
Association les Carlines	550.00 €	A l'unanimité
Les Improximatifs	150.00 €	A l'unanimité
Football Club Gages	150.00 €	A l'unanimité

**7 075.00 €**

Les conseillers municipaux membre du Conseil d'administration d'une association se sont abstenus de participer au débat et au vote.

#### **2- Délibération 2024/30 pour valider l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz proposé par le SIEDA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, votée à l'unanimité**

Le Conseil Municipal a validé l'adhésion au groupement de commande et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

**3- Délibération 2024/31 pour valider le transfert de la compétence « éclairage public » au SIEDA, votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé le transfert de la compétence éclairage public au SIEDA et a autorisé Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

**4- Délibération 2024/32 pour valider l'adhésion à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics – Programme 2025, votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé l'adhésion à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics proposée par le SIEDA et a retenu la salle du plateau et le centre de loisirs pour le programme 2025.

**5- Délibération 2024/33 pour valider la proposition de l'ONF de modifier l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2024, votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé la modification de l'état d'assiette des coupes 2024 proposé par l'ONF avec l'additif de la parcelle 7 située à Lussagues.

**6- Délibération 2024/34 pour valider le devis pour l'aménagement d'un espace public entre les lotissements Hélios et Clos de Léa 2-3-4-5, votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise EGTP d'un montant de 6 026,50 € HT pour la réalisation d'un aménagement visant à limiter la vitesse des véhicules motorisés et à créer un espace de rencontres pour les habitants.

**7- Délibération 2024/35 pour valider le choix d'une entreprise pour réaliser des travaux d'aménagement de la cour de l'école et le plan de financement, votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise la mieux disante soit l'offre de l'entreprise EIFFAGE qui s'élève à 51 585,00 € HT ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération.

**8- Délibération 2024/36 pour valider le devis pour le ragréage de la toiture terrasse de la médiathèque et celui de la rampe d'accès PMR dans le cadre du projet d'aménagement de la cour de l'école, votée par 3 abstentions et 14 voix pour.**

Le Conseil Municipal a validé les devis de l'entreprise BRINGER qui s'élèvent à 5 192,10 € HT pour le ragréage et à 2 750,00 € HT pour la rampe, travaux à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement de la cour d'école.

**9- Délibération 2024/37 pour valider le plan de financement des travaux de rénovation énergétique de l'école (2<sup>ème</sup> tranche) suite à la notification de la subvention DETR, votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal a validé le plan de financement de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de rénovation énergétique de l'école suite à la notification de la subvention DETR soit 12 000 € et 40% de la dépense subventionnable de 30 000 € HT.

**10- Délibération 2024/38 pour valider le devis pour l'installation d'une VMC dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école et de la garderie, votée à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise DAV'ELEC qui s'élève à 8 068,35 € HT pour l'installation d'une VMC simple flux qui traitera les espaces de la garderie et de la classe de petite section de maternelle.

**11- Délibération 2024/39 pour valider le plan de financement des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'Eglise de Trébosc suite à la notification de la DETR, votée par 3 abstentions et 14 voix pour.**

Le conseil municipal a validé le plan de financement de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de l'Eglise de Trébosc suite à la notification de la subvention DETR soit 33 413,50 € et 25% de la dépense subventionnable de 133 654,00 € HT.

**12- Délibération 2024/40 pour valider la mise à jour des compétences et pour approuver les statuts de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, votée à l'unanimité.**

Le conseil municipal a pris acte de la mise à jour des compétences de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et a approuvé le projet de statuts.